

République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Digne-les-Bains  
**MALLEMOISSON - COMMUNE**

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE\_2026\_017

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	2
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE.

Présents : Jean-Paul COMTE, Isabelle DELAMARE, Henri COUVÉ, Stéphanie SAMIN, Éric MOULET, Marion BYCZ, Jean MORANA, Stéphanie MATHIEU, Benoit RICAUVY, Cécile FOULQUIER, Lionel SENOSSI, Pauline VERNET, Laurent-Serge MAERO, Sylvie BAUDIN, Sytan JAYET

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Cécile FOULQUIER est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseillers municipaux déterminent le nombre des adjoints au Maire dans la limite de 30% de l'effectif du Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 4 (quatre) le nombre d'adjoints au Maire.

***Où il cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal***

- De fixer à quatre (4) le nombre des adjoints de la commune de Mallemoisson

Nombre de voix pour	13	Abstentions	2
Nombre de voix contre		Ne prend pas part au vote	

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,  
Monsieur COUVÉ Henri



DE\_2026\_017